

COMMUNE DE SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE



REGLEMENT INTERIEUR 2017/2018 DE L'ACCUEIL DE LOISIRS « LE LAC »

GENERALITES

L'Accueil De Loisirs (ADL) accueille les enfants en âge d'être scolarisés de 3 à 12 ans. L'ADL est une association et l'adhésion annuelle de chacun de ses membres est une condition nécessaire à son bon fonctionnement. Nous nous réservons le droit de ne pas accepter ou d'exclure les enfants dont les parents ne respecteraient pas le présent règlement.

HORAIRES D'OUVERTURE

L'ADL est ouvert en continu de 11h30 à 18h30 les mercredis scolaires et de 7h30 à 18h30 pendant les vacances scolaires. Néanmoins, l'ADL se réserve le droit de fermer la structure ou d'aménager les horaires si le nombre d'enfants inscrits est insuffisant.

ACCUEIL

Pendant les vacances scolaires

Matin : Nous accueillons les enfants à partir de 7h30 jusqu'à 9h30. Les parents se doivent d'amener l'enfant jusqu'à l'accueil du centre où l'équipe d'animation enregistre sa présence. Nous déclinons toute responsabilité dans le cas où un enfant serait laissé seul sur le parking.

Soir : Les enfants peuvent être récupérés au centre de 16h30 jusqu'à 18h30.

En cas de retards répétés une pénalité financière pourra être appliquée.

Les parents sont tenus au départ de l'enfant, de signer la feuille d'émargement.

Si vous désirez reprendre votre enfant en cours de journée, vous devez le signaler en amont. Il nous est interdit de laisser partir un enfant seul ou avec une personne mineure sans décharge parentale. Seules les personnes autorisées par les parents pourront venir récupérer l'enfant.

Mercredis

Matin : L'équipe de l'ADL se rendra à l'école à 11h30 afin de prendre en charge les enfants inscrits préalablement.

Soir : (cf: Soir pendant les vacances scolaires)

INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent par mail (centreaere-lelac@orange.fr) et/ou via le contrat d'inscription pour les mercredis scolaires. (dans la limite des places disponibles et selon les critères de priorités [cf: rubrique concernée]).

Elles seront considérées comme fermes et définitives 15 jours à l'avance pour les vacances scolaires et lors de l'acceptation du contrat d'engagement pour les mercredis scolaires.

Nous n'accueillerons pas d'enfant sans le dossier d'inscription (fiche de renseignement, contrat, fiche sanitaire, ...) ou si celui-ci n'est pas à jour.

CRITERES DE PRIORITE POUR LES MERCREDIS

En cas d'importante demande d'inscription, l'Association se réserve le droit de mettre en place des critères de priorité pour les familles.

(Exemple: engagement à temps complet – famille de la commune – fratries - ancienneté...)

ANNULLATIONS & ABSENCES

Les annulations doivent être notifiées par mail à centreaere-lelac@orange.fr et doivent être signalées au minimum 15 jours à l'avance.

Passé ce délai la journée sera facturée à 100 % sauf en cas de maladie ou « cas exceptionnel » justifié par un certificat médical ou autre et notifié avant le 30 du mois concerné.

FORMULES ET TARIFS

Tarifs valables à compter du 02/09/2017

Mercredis scolaires

Quotient CAF	De 0€ à 680€	De 681€ à 899€	De 900€ à 1199€	De 1200€ à 1599€	De 1600 € et +	Exterieur
1er enfant	8,40 €	9,25 €	10,50 €	11,85 €	13,45 €	14,40 €
2ème enfant	7,55 €	8,30 €	9,45 €	10,70 €	12,10 €	12,90 €
3ème enfant	6,70 €	7,45 €	8,40 €	9,55 €	10,70 €	11,55 €

Vacances scolaires

Quotient CAF	De 0€ à 680€	De 681€ à 899€	De 900€ à 1199€	De 1200€ à 1599€	De 1600€ et +	Exterieur
1er enfant	11,00 €	12,30 €	13,65 €	15,10 €	16,80 €	17,85 €
2ème enfant	10,00 €	11,00 €	12,30 €	13,65 €	15,10 €	16,05 €
3ème enfant	8,80 €	9,90 €	10,90 €	12,10 €	13,45 €	14,30 €

Réductions applicables pour les bénéficiaires de la carte Vacances Loisirs CAF 2017/2019 :

QF en Euros	0-400€	401-600€	601-800€	> 800€
Montant de la réduction par journée vacance	5,00 €	4,00 €	3,00 €	0,00 €

Une adhésion annuelle de **25€ par famille** sera demandée, valable pour l'année scolaire.

(A partir du mois d'Avril l'adhésion annuelle est réduite de moitié)

FACTURATION

La facture sera envoyée mensuellement, après votre accord, sur le mail fourni via le dossier de renseignements.

Le règlement s'effectue soit:

- par chèque à l'ordre du centre aéré « LE LAC » en précisant le nom de l'enfant et le n° de facture au dos du chèque.
- par virement (*RIB sur facture*) en précisant NOM + N° de la facture sur le libellé.
 - par Chèque Emploi Service Universel (CESU)

MALADIE – ACCIDENT – MEDICAMENT

Maladie

Tout enfant contagieux ou fiévreux ne sera pas accepté à l'ADL. Après une maladie contagieuse entraînant une éviction, l'enfant ne pourra être admis qu'avec un certificat de non contagion.

Accident

Petites blessures : Elles sont soignées sur place par le personnel du centre.

Blessures plus importantes (entorses, coupures...) : Les parents sont prévenus immédiatement afin qu'ils emmènent l'enfant chez le médecin.

Urgences : Les parents sont prévenus immédiatement. Transfert par les pompiers vers l'hôpital.

Médicament

Nous pouvons administrer à votre enfant un médicament que si celui-ci est accompagné du double de l'ordonnance et d'une autorisation parentale (*En aucun cas, pour des raisons évidentes de sécurité, vous ne devez laisser le ou les médicaments dans la poche ou le sac de l'enfant.*)

Régimes alimentaires ou cas particuliers

Dans le cas où votre enfant doit suivre un régime alimentaire particulier un projet d'accueil individualisé (PAI) devra être établi.

FEUILLE DE RENSEIGNEMENT - FICHE SANITAIRE

Ce sont les seuls documents concernant votre enfant que nous ayons en notre possession.

Ces fiches nous permettent de vous joindre en cas d'urgence.

C'est également l'autorisation de faire pratiquer une intervention d'urgence en votre absence et de permettre au médecin de voir si votre enfant a un antécédent médical ou une pathologie.

Il est donc de la plus grande importance que nous ayons en notre possession ces fiches à jour.

VIE SUR L'ADL

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou bris d'objets personnels.

Nous vous demandons également d'éviter les sandalettes et les petites chaussures qui sont peu adaptées aux jeux et activités physiques et de marquer les vêtements, sacs et autres affaires.

Plus particulièrement pour les moins de 6 ans, nous vous demandons de privilégier des vêtements et des chaussures pratiques et de prévoir un change.

LES SORTIES

Les informations concernant les sorties seront affichées à l'avance, pensez à consulter régulièrement les panneaux d'affichage, portes d'entrée, le site internet...

Une participation peut éventuellement vous être demandée.

ACTIVITES EXTERIEURES DE L'ADL

Nous n'accompagnons pas les enfants à leurs activités extérieures pendant le centre. Dans le cas où l'enfant quitte l'ADL pour se rendre à son activité, il n'est plus sous la responsabilité de l'ADL et les parents devront signer une décharge.

DROPBOX

Dropbox est un outil de stockage sur internet qui nous permet de mettre les photos et les vidéos faites au sein de l'ADL afin que le parent puisse les visionner grâce à un identifiant et un mot de passe (*le mot de passe sera modifié chaque année*). Il pourra partager avec son enfant le séjour, mettre en avant les projets d'animation et laisser un souvenir à l'enfant. Des clichés pourront être utilisés via des médias comme La Dépêche, La feuille de Ste-Foy... pour illustrer l'activité de l'ADL.

La diffusion extérieure de toutes les photos et vidéos par les familles est formellement **interdite**.

En vous remerciant pour l'attention et le respect que vous voudrez bien porter à ce règlement.

Le bureau.

**VOUS POUVEZ NOUS JOINDRE TOUS LES MERCREDIS
ET TOUS LES JOURS LORS DES PERIODES DE VACANCES
SCOLAIRES AU **05 62 18 92 40** (*via le répondeur*)**

OU PAR MAIL AU centreaere-lelac@orange.fr

Vous pouvez consulter également le site internet de l'ADL à:

<http://adl-lelac.monsite-orange.fr>